



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 2 mars, 2023

CAS D'ÉCOLE L'Etat ne fait pas ses devoirs

**Le Planning familial, Sidaction et SOS homophobie,
réunies sous la bannière CAS D'ÉCOLE,
assignent l'État en justice.**

(A Paris, le 2 mars 2023) **Trois associations impliquées dans la promotion de la santé sexuelle et reproductive, la lutte contre les violences de genre et contre les discriminations LGBTIphobes, ont décidé d'assigner l'État en justice : elles saisissent le tribunal administratif de Paris pour demander l'application pleine et entière de la loi de 2001 relative à l'éducation à la sexualité (ES) des élèves, tout au long de leur scolarité.**

Depuis 2001, le Code de l'éducation prévoit que **l'ensemble des élèves doit bénéficier d'une éducation à la sexualité, tout au long de leur scolarité, à raison d'au moins trois séances annuelles.** Soit entre 27 et 36 séances, selon la durée de la scolarité. Et il incombe à l'État de garantir et d'organiser cette éducation à la sexualité, adaptée à l'âge et au niveau d'enseignement de chaque élève. Elle comprend la lutte contre le VIH.sida et la promotion de la santé sexuelle et reproductive, la lutte contre les violences de genre et contre les discriminations LGBTIphobes.

Or, dans la réalité, les politiques publiques déployées en matière d'éducation à la sexualité sont très insuffisantes, et ce depuis plus de deux décennies. Aujourd'hui, **seules 15% des personnes âgées de 15 à 24 ans déclarent avoir bénéficié de plus de 6 séances d'ES dans toute leur scolarité et 17% n'en avoir jamais reçues¹.**

Lasses d'entendre les déclarations d'intention des gouvernements qui se sont succédés depuis 2001, sans résultats, les trois associations ont adressé une mise en demeure le 21 octobre 2022 au ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Monsieur Pap Ndiaye y a répondu le 3 janvier 2023, sans pouvoir toutefois garantir la mise en œuvre effective des trois séances annuelles obligatoires.

¹ Selon une enquête IFOP pour CAS D'ÉCOLE réalisée en février 2023 auprès d'un échantillon de 1063 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans à 24 ans.

Le Planning familial, Sidaction et SOS homophobie ont donc décidé de saisir le juge administratif de Paris pour lui demander de se prononcer en faveur de :

- la reconnaissance de la responsabilité de l'État dans le défaut de mise en œuvre de la loi de 2001 ;
- l'obligation de l'État de mettre sans délai un terme à l'ensemble des carences et de prendre toute mesure utile permettant de respecter ses obligations légales ;
- la réparation du préjudice moral qu'elles ont subi.

Et si les carences de l'État en matière d'ES ont des répercussions pour les associations, c'est sans occulter leurs conséquences individuelles et sociétales dont l'ampleur, la gravité et la fréquence sont constantes, voire en augmentation en France. **Les chiffres sont alarmants, à l'instar de l'augmentation de 33% des violences sexuelles en 2021².**

Pour la présidente de SOS homophobie, Lucile Jomat : "La sensibilisation est la pierre angulaire pour une société plus inclusive. L'éducation à la sexualité des jeunes est l'un des axes cruciaux de prévention, à la fois au plan individuel et collectif."

Les premières personnes concernées ne s'y trompent d'ailleurs pas : **84% des jeunes de 15 à 24 ans trouvent que le nombre de séances d'ES à l'école n'est pas suffisant aujourd'hui et 79% trouvent que l'ES à l'école complète l'éducation sexuelle apportée par les parents.** Et enfin, 88% reconnaissent qu'une éducation sexuelle adaptée aurait amélioré le début de leur vie affective et sexuelle³.

C'est également une demande des établissements scolaires, comme le rappelle la présidente du Planning familial, Sarah Durocher: "Chaque année, les équipes du Planning sont contraintes de refuser d'intervenir dans des établissements faute de moyens. A chaque fois, ce sont des occasions manquées pour lutter contre les violences et les discriminations de genre, pour prévenir les grossesses précoces et les IST, pour promouvoir l'égalité et enseigner le respect du consentement. Un vrai gâchis !"

Pour la directrice générale de Sidaction, Florence Thune : "Il est urgent d'agir face à la progression des fausses croyances sur les modes de transmission du VIH et face à la proportion croissante de jeunes découvrant leur séropositivité chaque année. Mais pour rendre cette prévention efficace, il faut aussi et avant tout parler de respect de l'autre et de soi-même, de bien-être et de consentement et bien sûr, de sexualité dans son expression la plus globale."

Contact presse

Charles DUBIEF
dubief.charles@gmail.com
06 28 65 93 05

Télécharger le dossier de presse

www.casdecole.org

CAS D'ÉCOLE est une initiative de



² Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_-_rapport_annuel_2023_etat_du_sexisme_en_france.pdf

³ Selon une enquête IFOP pour CAS D'ÉCOLE réalisée en février 2023 auprès d'un échantillon de 1063 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans à 24 ans.